

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 27 AOÛT 2015

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - ML. HAAZ - JM. JAVAUX - P. VALLI - B. SAUVAGE - R. DEVOILLE - M. PERNOT - JP. CREUSOT - B. FOLLEY - C. CLEMENCELLE

Absents excusés : L. PORTA (Pouvoir à Mr CLEMENCELLE) - L. L'HERITIER (Pouvoir à Mme HAAZ) - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH (Pouvoir à Mr TARY)

Secrétaire de séance : Mme Rachel DEVOILLE

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Réunions diverses de Juillet et Août 2015 :

- 06/07 : CAV - Conférence des Maires
- 11/07 : Réunion préparation chantier Rue Rozard
Réunion de concertation sur le projet de vestiaire
Bilan financier avec la Fol 70
- 13/07 : Clôture administrative de la procédure de reprise au cimetière
- 29/07 : Commission Environnement
- 31/07 : Appel d'offres « Extension Micro-crèche » - Ouverture des plis
- 24/08 : Commission Finances et Travaux

Les adjoints développèrent ensuite leurs actions menées au cours de cette période.

II Affouage 2015-2016 :

Le produit des coupes des parcelles 14-17 et 18 de la forêt communale à l'affouage est fixé à 60 € le lot.

la date limite des inscriptions est arrêtée au 16 octobre 2015,

Vote : 14 pour

III CAV - Rapport annuel d'activité 2014

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2014 de la CAV retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune de l'agglomération.

IV Cimetière - procédure de reprise et projet de cavurnes

✓ Procédure de reprise

La commune s'est engagée en collaboration avec le cabinet FINALYS Environnement dans un programme de reprise des sépultures en déshérence, il y a trois ans passé.

Cette procédure étant arrivée à son terme, la commune dispose aujourd'hui, en pleine propriété, des tombes, dont la liste et l'implantation sont présentées par le cabinet FINALYS.

Cette pleine propriété permet, sous condition, à la commune de disposer comme elle l'entend de chacun des emplacements abandonnés, mais fait aussi peser la responsabilité des sépultures en matière de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de reprendre les tombes indiquées ci-dessous au nom de la Commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

CARRÉ N°1 - TOMBES N° 2-3-4-5-6-7-8-14-15-16-17-21-26-32-34

CARRÉ N°3 - TOMBES N° 24-39-40-41

CARRÉ N°4 - TOMBES N° 3-4-6-9-11-12-16-17-20-21-23-24-25-26-27-28-32-34-35-37-40-41-42-49-52-53-54-56-57-58-59-60-61-62-65-67-68-69-70-72-73-74-76-78-79-80-81-83-86-88-89-90-91-92-93-94-95-97-101-104-105-108-109-110-111-112-115-117

CARRÉ N°5 - TOMBES N° 1-4-5-6-7-8-11-12-16-18-23-24-26-27-28-29-30-31-32-35-36-37-38-39-40-41-46-47-48-50-52-55-56-57-58-60-61-62-64-65-67-73-77-78-80-81-83-85-87-88-92-93-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-110-111-112

- Décide d'inscrire au patrimoine communal, les tombes dont la liste suit :

CARRÉ N°1 - TOMBES N° 3 - 7

Les tombes inscrites au patrimoine communal, seront remises en bon état de propreté, de solidité et de sécurité, ou regroupées, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Vote : 14 pour

✓ Projet de cavurnes

Le Conseil municipal décide de réaliser une 1^{ère} tranche d'un projet d'installation de cavurnes.

Vote : 14 pour

V PLU - Emplacement réservé

Afin d'améliorer la desserte de l'ancien cimetière et des secteurs environnants classés en zone UE du PLUi, le Conseil Municipal décide d'inscrire la parcelle AD n°190 lieudit « La Maladière » de 2 ares 20 en qualité d'emplacement réservé.

Il demande que cette classification soit retenue à la prochaine modification du PLUi.

Vote : 14 pour

VI SIED 70 - Extension du réseau d'électricité (branchement)

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau concédé d'électricité avenue de l'ancienne Mairie pour permettre le raccordement d'un nouveau pavillon.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Selon les dispositions de la délibération n°2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, ce syndicat prendrait en charge la totalité des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) **CONFIRME** la nécessité de procéder aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité Avenue de l'Ancienne Mairie.
- 2) **VALIDE** l'avant-projet présenté par le SIED 70.
- 3) **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

Vote : 14 pour

VII Permis de construire

Le Maire présente le permis de construire déposé par la société AMARYLLIS de Luxeuil-lès-Bains concernant la création d'une station-service Poids Lourds ouverte 24h sur 24h au 6 bis Avenue de l'Ancienne Mairie.

Cette création s'ajoute au bâtiment existant destiné à un centre de montage de pneus.

Il précise que cette création susceptible d'augmenter le trafic routier des poids lourds est contraire à l'arrêté du 23 septembre 1991 conjointement signé par l'Etat, le Conseil Général et les communes de Quincey et Frotey-lès-Vesoul interdisant le trafic poids lourds sur la RD 9 dans la traversée des deux villages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la création d'une station-service poids lourds 24/24 tel qu'intitulé sur le permis de construire.

Vote : 14 pour

VIII Ligue FOL 70 - Renouvellement de convention de partenariat

La convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation du Centre d'accueil éducatif de Frotey-lès-Vesoul est arrivée à échéance le 31 août 2015.

Compte tenu du bilan positif de l'année écoulée, Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention à compter du 1^{er} septembre 2015 et pour une durée de un an avec la Ligue FOL 70 et de mettre à disposition les deux Adjointes d'Animation de 2^{ème} Classe de la Commune de Frotey-lès-Vesoul.

Vote : 14 pour

IX Proposition d'emprunt et refinancement d'un prêt

Le Conseil Municipal a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt de 332 258 € pour financer les investissements 2015 et ceux à venir dans lequel est inclus la renégociation d'un ancien prêt.

Vote : 14 pour

X Projet de vestiaire - Présentation

Le Maire présente le projet d'aménagement de l'ensemble du plateau sportif comprenant :

- la création d'un deuxième vestiaire,
- la rénovation du vestiaire existant avec création d'un club house.

Le coût global est estimé à 440 000 Euros.

Pour répondre dans l'immédiat à une situation d'urgence compte-tenu du nombre de licenciés (156), et aux normes réglementaires en termes de superficie et accessibilité, il propose d'inscrire au budget 2016 une première tranche de travaux de 255 835 Euros pour la création d'un deuxième vestiaire sous réserve de l'obtention du maximum de subvention.

Cette réalisation permettra également aux élèves du groupe scolaire d'utiliser les équipements sportifs durant les temps scolaires et périscolaires.

Vote : 14 pour

XI Extension Micro-crèche pour fonctionnement PSU - Attribution de marchés

Pour l'opération « Extension micro-crèche pour fonctionnement PSU », délégation a été donnée au Maire pour signer les marchés à intervenir.

La séance est levée à 22 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 1^{er} septembre 2015.

~~Le Maire,~~

Jean-Marie SCHIBER.